

tants. Il y a deux semaines, je parlais de l'apport des députés de l'arrière-ban à la Chambre des communes et, après 20 ans dans cette enceinte, je continuerai de lutter pour les droits du simple député qui n'est rien d'autre qu'une victime du dénigrement. On dit—je pourrais emprunter quelques-unes des expressions grossières du premier ministre mais nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes—toutes sortes de noirceurs sur leur compte.

● (2040)

La situation est la même pour les ministériels et les députés de l'arrière-ban; je ne fais aucune différence entre eux sur ce point. Je connais les responsabilités d'un ministre et, à vrai dire, je trouve qu'ils sont généralement mal rémunérés étant donné les impôts qu'ils doivent payer. La même chose vaut pour tout l'appareil législatif. Les législateurs de pays comme l'Allemagne de l'Ouest sont mieux payés; ils ne paient pas d'impôt pour des raisons très pratiques. Autrement, ils en profiteraient pour se voter une augmentation pour compenser ce manque à gagner. Les députés français sont mieux payés que leurs homologues canadiens. Aux États-Unis, les appointements des représentants au Congrès ont été portés à \$57,000 sans compter les émoluments et les allocations qui leur sont accordés pour leur personnel, et qui ne leur sont pas imputables comme c'est le cas pour certaines dépenses au Canada.

Je sais que beaucoup de députés aimeraient toucher une indemnité globale pour rémunérer leur personnel, qui serait basée sur la grandeur de leur circonscription et le reste. Les députés fixeraient eux-mêmes les salaires de leur personnel, ce qui supprimerait certaines des injustices qui existent actuellement. Mais non, monsieur l'Orateur, l'opinion publique, échauffée par quelques individus et chroniqueurs, irait dire que les députés touchent \$50,000 \$60,000 ou \$70,000 de plus par année. Quelle idiotie! C'est de la malhonnêteté pure et simple.

Aucun fonctionnaire qui dispose des services d'une secrétaire—et il y en a qui en ont plusieurs—n'est obligé de la payer de sa poche. Il n'y a pas un homme d'affaires, ni un juge, qui doive payer lui-même son personnel. Et ce ne sont pas les juges qui manquent, monsieur l'Orateur. Je vois que Votre Honneur commence à se sentir un peu mal à l'aise, mais j'ai aujourd'hui l'occasion d'exposer ma thèse, qui est qu'il devrait y avoir une commission statutaire indépendante, chargée, par la loi, de présenter, tous les ans ou tous les deux ans, au Parlement un rapport sur les rémunérations des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, des membres du Parlement—y compris les Sénateurs—et des membres de la magistrature.

Au Canada, nous avons des tribunaux soit le pouvoir judiciaire d'une part et l'administration, soit les fonctionnaires d'autre part. Nous avons également le pouvoir législatif comprenant le ministre et les députés. En toute logique et en toute justice, il doit y avoir une certaine corrélation à ces niveaux, si nous voulons attirer des fonctionnaires de haute qualité. Je ne m'oppose pas à ce qu'on verse à quelqu'un qui a prouvé sa compétence une juste rémunération. Je suppose que certains pourraient m'accuser d'être élitiste; mais c'est seulement en considérant ceux qui se fixent de hautes normes de rendement et les maintiennent que nous pourrions en définitive continuer à rechercher la perfection. Cela vaut non seulement pour la Fonction publique mais, comme nous le savons, pour l'entreprise, bien que les règles de la concurrence y soient légèrement différentes. Toutefois, dans la Fonction publique où le mérite

est la règle fondamentale, nous devons exiger des normes élevées.

J'insiste d'autant plus, monsieur l'Orateur, que nous aurons dans nos tribunaux des hommes de la plus grande valeur. Et nous les paierons bien. Au Parlement et dans les assemblées législatives nous payons également des hommes et des femmes. Je m'excuse si je n'ai pas parlé des femmes pour ce qui est des tribunaux car, soit dit sans la moindre condescendance, un bon nombre d'entre elles sont parfaitement qualifiées à tous égards pour remplir ces fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Toutefois, j'insiste auprès de tous les députés pour que nous en arrivions à une formule qui évite de fixer les traitements de façon arbitraire comme on le voit dans ce bill. Cet aspect arbitraire se retrouve dans le cas de la magistrature et, c'est bien connu, dans le cas aussi du traitement des députés. C'est une question de courage, c'est comme à la chasse à la caille ou à la perdrix, si vous restez à côté du fusil. Tout le monde s'écarte prudemment.

Dans le cas de la Fonction publique, le gouvernement a un comité doté de pleins pouvoirs, un comité des plus arbitraire, des plus illogique et des plus injuste, formé de gens qui pour une raison ou pour une autre, sont là pas nécessairement pour servir leurs intérêts personnels, mais pour essayer de mieux administrer les affaires de leurs concitoyens et de l'ensemble du pays. Mais nos habitudes sont telles que celui qui se propose pour faire son devoir se fait aussitôt taper dessus. Et on le critique. Il est grand temps que nos institutions gouvernementales remédient à cela.

Ni la Chambre, ni la magistrature ne doivent être la chasse gardée de ceux qui n'ont rien à perdre, de ceux qui ont fait fortune ou qui ont hérité d'une situation confortable. Nous avons tous des aspirations bien normales et nous en avons pour nos enfants. Les fonctionnaires, les juges, les avocats qui doivent devenir juges un jour et les députés ont tous des aspirations honnêtes à l'égard de leur succès et du bien-être de leurs familles. Il est malheureux que, comme toujours dans l'histoire canadienne, les premiers à être attaqués et à être dénigrés sont ceux qui sont élus. On s'attaque ensuite aux fonctionnaires. On les dénigre tous. On dit qu'ils sont beaucoup trop payés à ne rien faire. Il faut ne rien savoir et ne rien faire pour être vraiment capable d'envie.

● (2050)

Il me semble que nous, Canadiens, devrions savoir rémunérer les gens selon leur mérite. Je défends mes collègues de la Chambre. Je sais quel travail ils abattent, à quelles difficultés ils doivent faire face et à quel point ils méritent la confiance des électeurs de leur comté, chacun à sa façon. Ils ne peuvent pas tous briller pendant la période des questions; ils ne peuvent pas tous être copain-copain avec certaines personnes de la Chambre. Le député que l'on remarque le moins à la Chambre est celui qui, sans bruit, en bon représentant, travaille pour ses commettants. Son humilité fait ressortir la façon de celui qui ferait à la TV—un bon maître de la mise en scène. Mais toute cette mise en scène est vaine comparée aux services que l'humble député qui siège ici depuis vingt ans, rend à ses électeurs.